



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

soldes

Question écrite n° 39551

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce et à l'artisanat sur les dates d'ouverture des périodes de soldes. Il lui rappelle que les préfets fixent ces périodes pour chaque département au risque de pénaliser certains commerçants. Il lui demande si le Gouvernement n'entend pas uniformiser ces dates.

Texte de la réponse

Par note du 15 septembre 1999, les préfets ont été invités à expérimenter la date du 15 janvier 2000 pour le début de la période des soldes d'hiver. Un bilan sera établi dans les semaines qui viennent. Si cette expérience s'avère concluante et après concertation, une réforme de la législation en matière de soldes sera proposée pour prendre en compte le souhait d'une large majorité de commerçants d'une date nationale fixée à mi-janvier.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39551

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : PME, commerce et artisanat

Ministère attributaire : PME, commerce et artisanat

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 décembre 1999, page 7389

Réponse publiée le : 13 mars 2000, page 1678